
LES STATUTS DES DEMANDES D'INSERTION

Profil concerné : utilisateur Premier accueil

Le tableau de bord de votre structure, situé en bas de la page d'accueil du logiciel SI-SIAO, vous permet de suivre le parcours de votre demande d'insertion.

Demandes en cours de création : Ces demandes sont encore en cours de saisie et n'ont pas été transmises au SIAO. Tant qu'elles ne sont pas finalisées, le SIAO ne peut pas les examiner. Si aucune transmission n'est effectuée dans un délai de 30 jours, la demande sera automatiquement annulée.

Demande transmises au SIAO compétent : Ces demandes ont été transmises à l'équipe du SIAO afin qu'elles soient étudiées.

Demandes à compléter : A la suite de l'examen de la demande transmise, le SIAO a identifié des éléments manquants ou à préciser dans le dossier du ménage. Un commentaire précisant les compléments attendus est alors ajouté par le SIAO et la demande passe au statut « A compléter ». Après avoir effectué les modifications demandées, vous devez transmettre à nouveau la demande au SIAO. Celle-ci repassera alors au statut « Demande transmise ».

Demande refusées ou annulées par le SIAO : Cette catégorie regroupe toutes les demandes annulées ou refusées, quel qu'en soit le motif. Une demande peut être annulée par le SIAO ou par vos soins. Une demande annulée ne peut pas être réactivée. Pour effectuer une nouvelle orientation, vous devez mettre à jour le dossier existant du ménage puis créer une nouvelle demande d'insertion.

Demande inscrite sur liste une liste d'attente : Après étude du dossier, l'équipe du SIAO a saisi une préconisation adaptée à la situation du ménage et a positionné la demande sur liste d'attente dans l'attente d'une place disponible.

Orientations en attente de confirmation des structures : La demande du ménage a été orientée vers une structure d'hébergement ou de logement par le pôle hébergement / logement du SIAO.

Demandes à mettre à jour : La demande d'insertion n'a pas été mise à jour depuis plus de 3 mois. Si le ménage est toujours en demande, vous devez actualiser son dossier, renseigner une nouvelle note sociale et mettre à jour la demande. Dans le cas contraire, vous pouvez procéder à son annulation. Sans actualisation de votre part, la demande sera automatiquement placée au statut « Annulée » dans un délai de 30 jours.

Transfert de référent vers ma structure à valider : Ces demandes ont été transmises par une autre structure de premier accueil. En cliquant sur l'une d'elles, vous pourrez prendre la main sur la demande du ménage et devenir le référent social de ce dossier.

Prise en charge terminée : Il s'agit des demandes concernant des personnes ayant intégré une place en structure d'hébergement ou en logement, puis qui en sont sorties.

Une demande est considérée comme active lorsqu'elle est *en cours de création, transmise, en liste d'attente, en orientation en cours, à compléter ou à mettre à jour*. Dans ce cas, il convient de mettre à jour la demande existante sans en créer une nouvelle.

Une demande est considérée comme inactive lorsqu'elle est *annulée, refusée, en présence ou clôturée*. Une nouvelle demande doit alors être transmise au SIAO.